

# Givors et ses environs

GIVORS

## Le tribunal administratif annule une délibération du conseil municipal

La justice a décidé de retoquer une délibération qui concernait la garantie d'un prêt pour la construction du centre de tri de La Poste, suite à une requête de l'opposition municipale. La majorité se défend

La nouvelle semble satisfaire l'opposition givordine. Le tribunal administratif de Lyon a décidé d'annuler une délibération du conseil municipal de Givors qui remonte au 28 septembre 2008.

Et Michelle Palandre, leader de l'opposition (UMP) de préciser la position de son groupe : « Le maire de Givors nous avait présenté cette délibération pour permettre à la Ville de garantir à hauteur de 50 %, un prêt d'environ d'1,5 million d'euros accordé à Givors développement, pour la construction d'un bâtiment réservé au tri postal ».

### La rentrée politique s'annonce musclée à Givors

Et cette dernière de souligner : « Nous n'avons rien de plus. Aucune autre explication. Or en fouillant un peu le dossier, Maître Jean-Marc Bouffard-Roupey, qui est également conseiller municipal d'opposition, s'est rendu compte que le prêt avait été accordé depuis neuf mois et la construction du bâtiment était achevée. Givors développement n'avait donc pas besoin de la garantie de la commune, étant entendu que le contrat de prêt fut garanti par les fonds propres de la société d'économie mixte et le foncier de l'immuable construit ». L'opposition avait ensuite demandé au tribunal admini-

stratif d'annuler la délibération. Chose faite aujourd'hui. Reste qu'une seconde délibération avait été votée par le conseil municipal avec un montant inférieur, en juin 2009. Document que le tribunal administratif n'a pas souhaité remettre en cause. Une décision que Michelle Palandre ne souhaite pas juger, mais elle ne cache pas avoir du mal à comprendre. Et cette dernière de conclure malicieusement : « cette décision du tribunal administratif est aussi une condamnation du mépris avec lequel le maire traite les élus du conseil municipal. Nous resterons vigilants face aux agissements de Givors développement pour que les habitants de Givors ne soient pas contraints de payer sa stratégie parfois douteuse ».

La version de la municipalité givordine (PC-PS-Divers gauche) n'est évidemment pas la même. Pour Jérôme Fuentes, le directeur général des services de la mairie : « La seconde délibération est venue en complément de la première, et a d'ailleurs été votée par le groupe d'opposition ». Et ce dernier de reprendre : « La seconde était donc la définitive et a permis d'obtenir un prêt avec la garantie de la mairie ». Pour ce dernier, l'action de l'opposition n'est qu'un « coup d'épée dans l'eau ». Ce dernier affirme cependant prendre bonne note du reproche du tribunal administratif qui



Michelle Palandre, leader de l'opposition et Martial Passi, maire de Givors (en médaillon) s'affrontent sur l'annulation de la garantie d'un emprunt de près d'1,5 million d'euros / Photos Le Progrès

nous reproche le manque d'informations. Mais nous avons souhaité aller le plus vite possible pour favoriser ce projet important pour le partenaire qu'est La Poste ». Martial Passi, le maire de Givors se veut lui plus incisif :

« L'UMP local reste dans un rôle procédurier qui n'existe que pour camoufler la mauvaise gestion du pays par Nicolas Sarkozy et l'UMP ». Le premier magistrat de la commune tient également à dire que « la ville est contrôlée

par la chambre régionale des comptes, et que celle-ci n'a strictement formulé aucune observation. Givors peut donc poursuivre son développement ». C'est donc dans un contexte local houleux que les politi-

ques vont sans doute se retrouver dans quelques semaines. La rentrée politique à Givors risque d'être musclée.

Nath Dandachi  
ndandachi@leprogres.fr